

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ajournée du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi 4 septembre 2013 à 19 heures et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: M. Pierre Laramée, M. Jeannot Emond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le maire M. Neil Gagnon et le conseiller M. Yvon Blais ont motivé leur absence.

2013-09-R4584 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2013-09-R4585 Président de la séance ordinaire

ATTENDU l'absence du maire M. Neil Gagnon ainsi que celle du conseiller M. Yvon Blais maire suppléant pour la séance ordinaire;

ATTENDU QUE les conseillers présents doivent nommée un conseiller afin de présider cette séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseiller M. Pierre Laramée soit nommé pour présider la séance de ce soir.

Adoptée.

2013-09-R4586 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez appuyé par le conseiller M. Jeannot Emond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 13 août 2013
- 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
- 3.1 Parole au public et période de question
- 4.1 Incendie et sécurité public
- 5.1 Souper bénéfice des ateliers Boirec – 75\$
- 5.2 Centraide – Déjeuner du maire
- 5.3 Demande de transfert de dossier Dunton et Rainville (Avocats)
- 6.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.2 Stéphanie Vallée – Subvention discrétionnaire 40 000\$
- 6.3 ZEC Bras-coupé Désert – Demande abrogation panneau arrêt
- 6.4 Soumission pour sable – Travaux chemin des Eaux
- 7.1 Ville de Maniwaki – Entente utilisation centre des loisirs
- 8.1 Environnement
- 9.1 Aménagement et urbanisme

VARIA

10. Autres correspondances
11. Parole au public et période de questions.
12. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2013-09-R4587 Adoption du procès-verbal séance ajournée du 13 août 2013

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ajournée du 13 août 2013 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2013-09-R4588 Adoption des comptes payés et à payer de la période

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables pour un montant de 17 720.03\$.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

ANNOTATION NO : 1

Les membres du conseil acceptent de faire l'achat d'un billet pour le souper bénéfice des Ateliers Boirec au montant de 75\$ qui sera pris à même leur budget discrétionnaire.

ANNOTATION NO : 2

Les membres du conseil acceptent de faire un don au montant de 100\$ à Centraide en remplacement de l'activité du déjeuner du maire puisque la municipalité ne peut organiser ce genre d'événement vu un manque d'espace. Ce montant sera pris à même leur budget discrétionnaire.

2013-09-R4589 Demande de transfert de dossiers

ATTENDU QUE la municipalité a accepté que ses dossiers soient traités par Me. Rino Soucy, avocat du cabinet Dunton Rainvilles.e.n.c.r.l. pour l'année 2013 et qu'elle a déjà payé les frais pour l'année jusqu'au 31 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE suite à la démission de Me Rino Soucy du cabinet Dunton Rainville, ce dernier demande à la municipalité de lui transférer ses dossiers afin qu'il puisse continuer à les traiter ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de demander à l'étude Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. de transférer à Me Rino Soucy, selon ses instructions, tous les dossiers actifs de la municipalité, soit tout leur contenu papier, tout leur contenu informatique ainsi que tous les documents et informations jugés nécessaires par Me Rino Soucy, et ce, afin que ce dernier puisse continuer à les traiter.

Il est aussi résolu que Me Rino Soucy s'engage à continuer de défendre la municipalité selon les termes acceptés lors de l'entente avec la Firme d'avocats Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. gratuitement pour le reste de l'année 2013. Une révision de ce dossier sera faite lors de l'étude des budgets au mois de décembre 2013.

Adoptée.

2013-09-R4590 Travaux chemins des eaux

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une estimation préliminaire du service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE selon cet estimé le coût de ces travaux sont de l'ordre d'environ 132 586.74\$ pour la reconstruction du chemin des Eaux – 0+000 à 0+230 m ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de faire les travaux prévus sur le chemin des Eaux et que cette dépense soit prise à même le programme TECQ et la différence sera pris à même le surplus accumulé. Il est aussi résolu que la municipalité fasse ces travaux en collaboration avec le servie de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

2013-09-R4591 Soumission sable travaux chemin des eaux

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour l'achat de sable nécessaire pour les travaux sur le chemin des Eaux ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse était celle de D. Heafey et fils inc. au montant de 7.69\$ la tonne taxes et transport compris ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accorde le contrat de fourniture de sable pour les travaux à faire sur le chemin des Eaux à D. Heafey et fils inc. au coût de 7.69\$ la tonne taxes et transport compris.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

2013-09-R4592 Entente Ville de Maniwaki Centre des loisirs

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud doit renouveler son entente concernant l'utilisation du centre des loisirs de la Ville de Maniwaki ;

ATTENDU QUE les jeunes de la municipalité seront considérés de la même façon que les jeunes de la Ville de Maniwaki en ce qui concerne les frais d'inscription et les conditions de participation au centre des loisirs ;

ATTENDU QUE le coût de participation est établi en fonction du nombre d'inscriptions aux activités de l'association du hockey mineur de Maniwaki et du club de patinage artistique Élan de Maniwaki, ainsi que la proportion de la population de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de signer l'entente tel que proposée par la Ville de Maniwaki qui sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 5 ans se terminant le 31 décembre 2018.

Adoptée.

2013-09-R4593 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 20 h.

Adoptée.

M. Pierre Laramée, conseiller

Mme Mariette Rochon, sec.-très..